

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf septembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 30 août 2017.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - Mme Caroline PYDO - M. Bertrand AUBRY  
Mme Karine SARTORI – M. Pierre MYTNIK - M. Philippe BERTRAND

Absents : Mme Aurore PREAUCHAT - M. Franck CHEVALLIER - Mme Muriel DANDICOL

➤ Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Karine SARTORI

➤ Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose une minute de silence à la mémoire de Monsieur Pierre FRANCOIS, décédé le 7 août 2017 et qui fut Maire de Fontains de 1991 à 2006.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal d'avoir une pensée pour Madame Françoise LAMBERT, décédée le 7 septembre dernier dans un tragique accident de la route. Madame LAMBERT était employée par la Mairie pour l'entretien des locaux.

#### **RATTACHEMENT DES COMMUNES D'ANDREZEL ET CHAMPEAUX A LA C.C.B.N.**

Les Conseils Municipaux de CHAMPEAUX et ANDREZEL ont délibéré le 22 mai 2017 à nouveau, en faveur de leur rattachement de leurs communes à la C.C.B.N. (sujet qui a fait l'objet de multiples discussions). Il est à noter que ces deux communes, plus BOMBON et SAINT MERY étaient rattachées à la communauté de communes « Vallées et Châteaux », ceci par arrêté de Monsieur le Préfet de Seine et Marne. La présentation des services et projets de la C.C.B.N. avaient été exposés préalablement à ces deux communes. Les raisons qui ont poussé ces deux communes à demander leur rattachement à la C.C.B.N., sont en partie leur bassin de vie notamment, les gares, les écoles, les établissements pour les personnes âgées, les crèches, les piscines, ainsi que toutes les activités commerciales, puisque cela correspond à la proximité des communes de MORMANT, NANGIS et VERNEUIL L'ETANG. Au cours du Conseil Communautaire du 29 juin 2017, le Président a informé que les membres des Conseils Municipaux des communes d'ANDREZEL et CHAMPEAUX avaient été rencontrés par 2 fois. La première au siège de la C.C.B.N. et la seconde lors de leurs Conseils Municipaux respectifs.

Le Président de la C.C.B.N. a d'autre part informé le Conseil que ces deux communes regrettent d'être rattachées à un territoire qui ne correspond pas à leur bassin de vie pour les raisons exposées ci-dessus. Par ailleurs, l'année dernière, le Conseil Communautaire avait délibéré favorablement pour le rattachement de ces deux communes. La C.C.B.N. au cours du Conseil du 29 juin 2017 a délibéré par 38 voix pour et 1 abstention, pour la demande de rattachement de ces deux communes à la C.C.B.N. Afin de saisir les services préfectoraux et après la délibération de la C.C.B.N., il convient que chaque commune délibère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la demande de rattachement des communes d'ANDREZEL et de CHAMPEAUX à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

#### **ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE 2 AU SDESM**

Fin 2016, nous avons délibéré pour l'adhésion au SDESM (Syndicat Départementale des Energies de Seine et Marne) de la commune nouvelle de MORET SUR LOING-ORVANNE, constituée des communes de MORET/LOING, ECUELLE, EPISY et MONTARLOT. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, la commune de VENEUX LES SABLONS a intégré cette nouvelle commune. Le 4 juillet 2017, par délibération n°2017-49, le Comité Syndical de SDESM a entériné à l'unanimité des membres présents et représentés l'adhésion des communes de MORET/LOING/ORVANNE 2. La commune de MORET/LOING et ORVANNE sera rattachée au territoire de Seine et Yonne. En vertu de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, il nous est demandé de nous prononcer par délibération sur l'adhésion de cette commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** l'adhésion de la commune de MORET LOING et ORVANNE 2 au SDESM.

### **TRANSFERT DU PRELEVEMENT DU F.N.G.I.R. A LA C.C.B.N.**

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, le F.N.G.I.R. (Fonds de Garantie Individuelle des Ressources) a été instauré en 2011. Après avis de la C.L.E.T. (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées), il a été demandé de se prononcer sur le fait que la C.C.B.N. se substituera à la commune pour prendre en charge le prélèvement F.N.G.I.R.

Le F.N.G.I.R. collecte les excédents des collectivités « gagnantes » pour les reverser aux collectivités « perdantes ». Ce transfert du F.N.G.I.R. à la C.C.B.N. n'aura pas d'incidence ni d'impact à priori pour notre commune et augmentera légèrement la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement). La C.C.B.N. touchera le F.N.G.I.R. et le reversera à la commune. En ce qui concerne FONTAINS, notre F.N.G.I.R. est versé par prélèvement mensuel par mandat de 1 890 € (fonctionnement dépenses) et reversé mensuellement par titre de 1 890 € (fonctionnement recettes) soit à l'année 22 680 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

**Décide** que la C.C.B.N. soit substituée à la commune de FONTAINS pour prendre en charge son prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 201 de l'article 78 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 en finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> du D du IV du même 2.1. **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ Théâtre à Fontains le samedi 30 septembre 2017 à 20 h 30, salle des fêtes. La pièce s'appelle « Le Baiser du retour » et est présentée par la compagnie des trois coups.

➤ POUR RAPPEL : un concours photo est organisé par la CCBN (Communauté de Communes de la Brie Nangissienne). Envoyer avant le 15 octobre 2017 au maximum 2 photos, prises dans une commune de la Brie Nangissienne et non retouchées. Les 3 meilleures photos de chaque commune seront sélectionnées pour participer à une exposition itinérante dans toute la communauté de communes. Retrouvez tous les détails du concours sur [www.brienangissienne.fr](http://www.brienangissienne.fr)

➤ Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 12 juillet reçu en mairie le 18 juillet 2017 concernant les épandages de boues sur la commune de Fontains.

➤ Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à consulter internet et de prendre connaissance de la conférence nationale des territoires de Monsieur le Président de la République qui s'est déroulée au Sénat le 17 juillet 2017.

➤ Monsieur le Maire donne la parole à Karine SARTORI, Conseillère et Caroline PYDO, 2<sup>ème</sup> Adjoint afin de faire le point sur le dossier de l'aire de jeux Square Jeanine BISCARO.

➤ Monsieur le Maire a contacté l'A.R.T. (agence routière territoriale) de Provins lundi 18 septembre 2017 concernant la modification provisoire d'une partie de la chaussée à l'intersection de la place de l'Eglise et de la rue des Forts. Le dossier est en cours pour la pose de panneaux et de plots.

➤ Mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé : Un courrier, ainsi qu'une fiche de synthèse ont été transmis aux personnes concernées par les travaux. Cette fiche de synthèse va servir à recenser ce qui a été fait par les particuliers, ou ce qu'il reste à faire. Actuellement une vingtaine de personnes n'a pas répondu. Pour les travaux à venir, il est important d'avoir ces éléments pour des demandes éventuelles de subvention.

➤ S.D.I.S. défense incendie. Monsieur Bertrand AUBRY, Conseiller, demande à Monsieur le Maire où en est le dossier concernant la défense incendie chez les particuliers.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec les pompiers a eu lieu le 25 août 2017 et que des devis sont demandés afin d'exécuter les travaux. Ceux-ci vont se poursuivre progressivement.

➤ Le 28 septembre 2017 à 16h aura lieu une réunion P.L.U. réservée aux membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.

Le Maire,  
Didier BALDY